

BRETAGNE 

  
**Tour  
Bretagne  
Voile**

**FFVoile**  
**CHAMPIONNAT  
DE FRANCE**  
**— ELITE —**  
COURSE  
AU LARGE



**Le Télégramme**

**+X**  
**GRAND OUEST  
BANQUE POPULAIRE**

# INSTRUCTIONS DE COURSE

**14<sup>e</sup>  
édition**

**Course sur Figaro Beneteau 3**

**Du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2023**

**SAINT-QUAY-PORTRIEUX > BREST > LORIENT > QUIBERON**

*Épreuve du Championnat de France Élite de Course au Large*

**[www.tourdebretagnealavoile.com](http://www.tourdebretagnealavoile.com)**

# **TOUR DE BRETAGNE A LA VOILE**

**Du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2023**

EPREUVE COMPTANT POUR  
LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE  
DE COURSE AU LARGE 2023

## **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Nom de la compétition : Tour de Bretagne à la Voile

Dates complètes : du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2023

Lieu : Saint-Quay-Portrieux à Quiberon

Autorité Organisatrice : Ligue de Bretagne de Voile

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### **1 REGLES**

La régata sera régie par

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont précisées en annexe de l'AC.

1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre le coucher du soleil fixé à 22h20 et le lever du soleil fixé à 06h30 pour la durée de l'épreuve.

1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3.

1.5 Les règles de la Classe Figaro Bénéteau 3 (**RCFB3**) sont modifiées comme suit :

Le blocage de la marche avant, comme prévu dans la règle H.3.2 des RCFB3, sera appliqué uniquement sur la grande course "Saint-Quay-Portrieux – Brest".

1.6 Les règlements fédéraux.

1.7 Le règlement du championnat de France de Course au Large (CFECL).

1.8 Annexe 3 Waypoint virtuels

1.9 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs. de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. ».

1.10 [DP] Une infraction à la RCV 28 sera une pénalité discrétionnaire (Ceci modifie la RCV A5.2)

## **2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

**2.1 Avant le départ** : Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### **2.2 Après le départ**

- Selon les prévisions météorologiques reçues par la Direction de Course pendant la course, elle pourra, en accord avec le Comité de Course, procéder à des modifications de parcours au passage aux marques définies en annexe parcours. Il pourra y avoir plusieurs modifications de parcours.

Pour signaler la modification du parcours, la Direction de Course enverra à tous les concurrents un message par VHF, message relayé si besoin par les sémaphores. Le message indiquera le nouveau parcours à effectuer en ajoutant ou supprimant des marques de parcours

Les concurrents doivent accuser réception de cette information. Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer des éventuelles modifications de parcours.

Ce parcours sera à effectuer à partir de la marque de parcours où le changement de parcours aura été signalé. Ceci modifie la RCV 33.

## **3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site internet de l'épreuve : [https://tourdebretagnealavoile.com/fr/pages/La\\_course-Tableau\\_Officiel\\_2023/](https://tourdebretagnealavoile.com/fr/pages/La_course-Tableau_Officiel_2023/)

3.2 Le PC course aux escales est situé à l'emplacement fixé en annexe parcours.

3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le canal VHF 72.

## **4 CODE DE CONDUITE**

4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

## 5 SIGNAUX FAITS A TERRE ET EN MER

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé dans chaque port d'escale à l'endroit défini dans l'annexe parcours.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5.3 En mer

- « 2ème substitut » en dehors des procédures de départ, arboré par un bateau du comité à proximité d'une marque, signifie : « ce bateau du comité effectue un pointage officiel ». (Voir § 13.3)

- « S » sur « H » arboré par un bateau du comité de course signifie : la course en cours est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte pour établir le classement. (Voir § 13.3).

- « L » sur « I (india) » : arboré par un bateau du comité de course, appuyé d'un signal sonore, d'une communication VHF, et éventuellement d'une information sur tableau à bord du bateau Comité signifie, « conformément à la RCV 90.2 (c) des modifications aux Instructions de Course sont données verbalement sur l'eau »

## 6 PROGRAMME DES COURSES, BRIEFING ET REMISE DES PRIX

6.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- **Mercredi 28 juin :**  
09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 - Contrôles de jauge, sécurité et inscriptions
- **Jeudi 29 juin :**  
08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 - Contrôles de jauge, sécurité et inscriptions  
17h30 Briefing concurrents
- **Vendredi 30 juin :**  
08h00 à 10h00 - Contrôles de jauge, sécurité et inscriptions  
13h30 – Prologue, embarquement d'un ou deux équipiers supplémentaires  
18h00 Présentation des équipages
- **Samedi 1 juillet :**  
13h00 - Départ de la course Saint-Quay-Portrieux > Saint-Quay-Portrieux  
18h00 – Remise des prix Prologue et course 1
- **Dimanche 2 juillet :**  
17h00 - Départ de la course Saint-Quay-Portrieux -> Brest
- **Mardi 4 juillet :**  
Matinée arrivée de la course Saint-Quay-Portrieux -> Brest
- **Mercredi 5 juillet :**  
11h00 - Départ de la course Brest -> Brest  
18h00 - Remise des prix
- **Jeudi 6 juillet :**  
08h00 - Départ de la course Brest -> Lorient

- **Vendredi 7 juillet :**  
11h00 - Départ de la course Lorient -> Lorient « Grand Prix Guy Cotten »  
18h00 - Remise des prix
- **Samedi 8 juillet :**  
11h00 - Départ de la course Lorient -> Quiberon  
19h00 – Ouverture de la porte du bassin
- **Dimanche 9 juillet :**  
08h00 - Départ de la course Quiberon -> Quiberon  
15h00 - Remise des prix du tour de Bretagne à la Voile 2023

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7 PAVILLONS DE CLASSE – IDENTIFICATION (DP)

Le pavillon de classe est défini comme suit : pavillon classe Figaro Bénéteau

Le pavillon "FF Voile - Championnat de France Elite de Course au Large " est à arborer dans la bastaque bâbord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

Le pavillon "Tour de Bretagne" est à arborer dans la bastaque tribord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

En tout temps et surtout lorsque l'arrivée se fait de nuit ou par mauvaise visibilité les concurrents doivent tout mettre en œuvre pour que leur identification puisse se faire aisément, (éclairage du numéro de voile, confirmation par VHF ou à la voix).

## 8 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « Parcours ».

## 9 PARCOURS

9.1. Les parcours sont décrits en Annexe « Parcours », l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Les positions géographiques figurant sur les tableaux de parcours donnés en annexe sont les positions des waypoints placés près des marques de parcours, elles ne sont données qu'à titre indicatif et une erreur dans celles-ci ne peut donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

9.3. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Lorsque le Comité de Course a le choix entre plusieurs parcours prévus en annexes pour l'étape, la flamme numérique correspondant au N° du parcours est envoyé sur le bateau du Comité de course avant le signal d'avertissement et annoncé par VHF

9.4. Bouée de dégagement :

- L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.
- L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
- Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course.
- L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser en contournant à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

Une bouée de « dog leg » à contourner du même côté que la bouée de dégagement pourra être mouillée à 300 mètres environ de cette dernière.

Le comité de course indiquera si possible, le cap et la distance approximatifs de cette bouée de dégagement et annoncera la présence de la bouée de dog leg.

9.5. Les marques à contourner où le parcours pourra être réduit, modifié ou effectué un pointage officiel sont précisées (\*) en annexe « Parcours ».

## 10 MARQUES

10.1 Les marques de parcours sont définies en annexe « Parcours ».

10.2 Les marques de départ sont les suivantes :

- Bateau du Comité de Course :
- Marque bout de ligne : « Bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

10.3 Les marques d'arrivée sont les suivantes :

- Bateau du Comité de course :
- Marque d'arrivée : « Bouée gonflable cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE » ou marque de parcours définie en annexe Parcours.

10.4 La marque de dégagement est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

10.5 La marque de « Dogleg » est « une bouée gonflable cylindrique orange ».

10.6 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours, une réduction de parcours ou un pointage officiel est une marque.

## 11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP)

Sont considérées comme obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques), ainsi que le DST Ouessant, le DST des Casquets, le DST de Lands End, le DST des Scilly, les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation par les présentes IC (précisées dans l'annexe 2 « Zones interdites»).

Il est de la responsabilité des skippers de connaître et de respecter les zones interdites ou réglementées. Un bateau enfreignant cette IC pourra, après instruction, être disqualifié. Ceci modifie la **RCV 56.2**.

## 12 LE DEPART

12.1 Zone de départ

Elle est normalement désignée en annexe parcours. Si le Comité est contraint au choix d'une autre zone de départ, le pavillon « L » sera envoyé sur le bateau comité ce qui signifie alors : « Suivez-moi jusqu'à une nouvelle zone de départ ».

Les concurrents doivent être en mesure de se rendre sur cette nouvelle zone, même par vent nul, où le Comité de Course attendra un délai "raisonnable" avant de donner le départ. Il affichera sur un tableau le numéro ou le nom de la marque du parcours initial devenant première marque du nouveau parcours (après bouée de dégagement éventuellement), l'ordre de passage des marques suivantes restant inchangé

12.2 Ligne de départ

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le

côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten » à laisser à bâbord.

### 12.3 Signaux de départ

Le pavillon de série pour le signal d'avertissement est le pavillon : pavillon Banque Populaire Grand Ouest.

Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec un signal d'avertissement 8 minutes avant le départ

### 12.4 Cap et distance de la première marque de parcours

Le cap compas et la distance approximative de la première marque (ou de la bouée de dégagement) est, si possible, affichée sur le Bateau Comité.

12.5. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

### 12.6 Rappels

En cas de rappel individuel, le pavillon X devra rester envoyé jusqu'à ce que les bateaux OCS soient revenus entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, mais pas plus de 8 min après le signal de départ (Ceci modifie la RCV 29.1).

Si possible le Comité de Course indiquera, par radio VHF, les numéros des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation

## **13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS – REDUCTION DE PARCOURS – POINTAGE OFFICIEL**

### 13.1. Modification de parcours

En modification aux règles 32 et 33 des RCV, le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, modifier le parcours après le départ aux marques données en annexe Parcours. Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le changement de parcours est signalé près de la marque commençant la section de parcours changée par un bateau du Comité de Course qui :

- arbore le pavillon « C ».
- émet des signaux sonores brefs au passage des concurrents.
- affiche le numéro de la marque suivante à contourner.

Si le bateau Comité est mouillé, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte, les concurrents devront, en venant de la dernière marque, passer cette porte.

Dans le cas d'une modification dans un parcours côtier, la ou les marques comprises entre le bateau comité signalant la modification de parcours et la marque affichée comme « marque suivante », seront neutralisé et ne seront pas à respecter.

Les concurrents devront, à suivre, continuer leur course en suivant l'ordre chronologique comme défini dans le parcours.

### 13.2 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe Parcours (modification de la règle 32 des RCV). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Le bateau Comité arbore le pavillon « S ». La ligne est alors définie par le côté parcours de la marque et le mât portant un pavillon S.

### 13.3 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées en annexe parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

## 14 L'ARRIVEE

14.1 La position de la ligne d'arrivée est définie en annexe parcours.

### 14.2 Ligne d'arrivée

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE à laisser à bâbord.

14.3 En cas d'arrivée après l'heure du coucher du soleil, le bateau Comité aura ses feux de mouillage et de pont allumés. La bouée bout de ligne, dans le cas de bouée gonflable sera dotée de flash lights.

14.4 [NP] [DP] De nuit, les concurrents devront éclairer leur N° de grand-voile au passage de la ligne d'arrivée.

## 15 SYSTEME DE PENALITE

15.1 Infraction à une règle du chapitre 2 des R.C.V ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :

Il sera fait application des pénalités conformément aux règles 44.1 modifié par AC 11 (La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.) et 44.2 des RCV.

15.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2:

Une infraction aux règles autres que 31 et aux règles du chapitre 2 ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. Ces pénalités sont comptées en pourcentage du nombre d'inscrits et seront calculées comme prévu par la règle 44.3 (c).

## 16 TEMPS LIMITE

Les temps limites pour finir après l'arrivée du premier concurrent ayant effectué le parcours et fini sont les suivants :

- Grande course et parcours côtiers : 3 minutes par mille en prenant pour référence les distances indiquées dans la description du parcours
- Parcours construits : 30 minutes

Les bateaux ne finissant pas après ces temps limites seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

## **17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. En cas d'arrivée de nuit entre 21h00 et 08h00, ce dépôt devra être effectué avant 10h00 le lendemain.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé annexe « parcours ». Les demandes d'instruction, de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury dont l'emplacement est donné en annexe « parcours ». Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

17.4 Les infractions aux instructions suivantes :

- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Equipement de plongée et piscine gonflable ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

17.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a.) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille
- b.) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la RCV 66.2.

17.6 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la règle 62.2 (a).

## **18 CLASSEMENT**

18.1 Le classement est un classement en points. Toutes les courses, excepté le prologue seront prises en compte pour le classement général.

18.2 Coefficients

Les parcours construits sont affectés d'un coefficient 0.5

Les parcours côtiers inférieurs à 30 milles sont affectés d'un coefficient 1.

Les parcours côtiers supérieurs à 30 milles et inférieurs à 100 milles sont affectés d'un coefficient 2.

Les parcours, au large, supérieurs à 100 milles sont affectés d'un coefficient 3

18.3 Aucune course courue ne pourra être retirée. Le classement général sera obtenu en effectuant le total des points de chaque course. Le concurrent ayant totalisé le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

18.4 En cas d'ex aequo, le résultat de la course la plus longue départagera les concurrents à égalité de points. Si des égalités persistent, c'est le classement de la course de longueur immédiatement inférieure qui sera utilisé, et ce jusqu'à disparition de l'égalité.

18.5 Le nombre de courses minimum pour valider l'épreuve est de 1 course.

18.6 Un classement Bizuth et un classement Amateur seront établis par extraction sans recalcul de points dès lors qu'il y aura un minimum de 5 participants pour chaque classement.

## **19 REGLES DE SECURITE**

**19.1** Tout bateau qui abandonne doit affaler son pavillon de course et tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement la direction de course et le comité de course. Il remet sa déclaration d'abandon au secrétariat dès que possible.

Un concurrent qui ne fait pas tout son possible pour avertir de son abandon peut être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve, à la discrétion du jury, nonobstant toute autre disposition telle que rapport à son Autorité Nationale ou refus ultérieur d'accepter son inscription à une autre épreuve.

Le canal V.H.F. utilisé par le Comité de Course est le 72.

Il est demandé d'être en permanence en double veille sur les canaux VHF 16 et 72.

**19.2** Le port d'un équipement personnel de flottabilité est obligatoire en permanence en course sur le pont

### **19.3 Plombage moteur pour la grande course St Quay – Brest**

Plombage de l'écrou de blocage de la marche avant : Le plombage de l'écrou de blocage de la marche avant est réalisé tel que décrit dans l'annexe FB3- AX06/D des **RCFB3** (cf. annexe « Procédure d'auto-plombage »).

Les concurrents doivent réaliser un auto-plombage avant le départ. L'auto-plombage est effectué dans un créneau horaire défini par un avenant « Parcours Etape » (heure de début et heure limite d'auto plombage).

Une fois l'opération réalisée, Les concurrents ont l'obligation de contacter la direction de course sur le canal VHF 72 pour annoncer leur auto-plombage.

Tous les concurrents sont susceptibles d'être contrôlés par le comité technique ou l'un de ses représentants dès lors qu'ils ont annoncé par VHF leur auto-plombage

A l'arrivée un membre du comité technique ou l'un de ses représentants montera à bord de chaque bateau pour déplomber l'écrou de blocage de la marche avant.

### **19.4 Balise de positionnement**

Une balise de géolocalisation (Ocean Traking) fournie par l'organisation sera obligatoire à bord des bateaux. Cette balise sera activée par l'organisateur avant le départ de la première course. La balise sera fixée sur le balcon arrière côté bâbord et devra être dégagée de tout

obstacle en direction du ciel. Un chèque de caution de 1 000 euros sera demandé à l'inscription.

### **19.5 Plongée en course**

Il est autorisé de plonger en course pour enlever d'éventuels objets indésirables qui pourraient être pris dans les appendices immergés, et uniquement pour cela. Ceci modifie le terme « pour nager » de la première phrase de la **RCV 48.2**.

En application de la deuxième phrase de la **RCV 48.2**, pour effectuer cette opération, le bateau doit être ralenti au maximum, c'est-à-dire que les voiles d'avant devront être affalées et que **sous grand-voile seule**, choquée en grand, le bateau doit venir vers le vent. La descente d'un équipier dans l'eau ne peut se faire que si le bateau a une **vitesse surface inférieure à 1 nœud**.

Le skipper doit prendre toutes les mesures pour que cette manœuvre s'effectue dans des conditions de sécurité maximales. **Toute plongée doit se faire sous la surveillance du co-skipper.**

Le manquement à une quelconque disposition ci-dessus pourra faire l'objet de réclamation de concurrent contre un autre, également d'un rapport de la Direction de Course au Comité de Course, suivi d'une réclamation.

#### **19.6.1 Utilisation du moteur pour prévenir d'un abordage**

Quand, par suite de conditions météorologiques générant des vents faibles, les possibilités d'évolution des bateaux se trouveront réduites au point d'entraîner un risque de collision imminent avec des navires faisant route dans des zones à forte densité de trafic, les concurrents seront autorisés à utiliser le moteur pour éviter une collision dans les conditions prescrites par la RCV 42.3 (i). Immédiatement après cette manœuvre les concurrents devront informer le directeur de course. Après l'arrivée ils devront déposer un rapport détaillé auprès du comité de course dans le temps limite du dépôt des réclamations.

**19.6.2 Utilisation du moteur pour enclencher une marche arrière** uniquement pour enlever d'éventuels objets indésirables (Règle de Classe H.3.2.1) Il est autorisé d'utiliser le moteur en marche arrière pour enlever d'éventuels objets indésirables qui pourraient être pris dans les appendices immergés, et uniquement pour cela. En aucun cas la marche du moteur ne doit permettre de favoriser la progression du bateau vers la ligne d'arrivée.

## **20 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

20.1 Le changement d'équipier n'est pas autorisé conformément au § 8.5 du règlement du CF Elite de Course au Large.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du président du comité technique. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité technique à la première occasion raisonnable. Conformément aux **RCFB3** ces remplacements sont limités aux avaries jugées irréparables et sur des matériels limités.

## **21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux **RCFB3** et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.2 Le pare-battage pour foil et le pare-battage modulable seront embarqués sur toutes les courses. (Ceci modifie la RCFB3 H.2.2).

21.3 Cartes marines papier obligatoires (RSO 4.11.1) : a minima

- SHOM 7040 La Manche 1/560 000

- SHOM 7076 De Saint Malo à Saint Nazaire 1/345 000

## **22 PUBLICITE (DP)**

Les concurrents devront porter les publicités suivantes (les autocollants, cagnards et pavillons seront fournis par l'organisation) :

- L'autocollant à poser sur la poutre arrière.

- Dans leurs filières bâbord et tribord les deux cagnards. Ces deux cagnards devront rester correctement établis durant toute l'épreuve.

- Le pavillon de course.

- Dans les ports d'escales, dans la partie supérieure de l'étau les pavillons Région Bretagne (haut), Le Télégramme (milieu), BPGO (bas). Ces pavillons seront remis à St Quay Portrieux lors de la confirmation des inscriptions. (DP)

## **23 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Le bateau comité arbore un pavillon « FFVoile Arbitre »,

Les bateaux de l'organisation arborent un pavillon « Tour de Bretagne ».

## **24 EVACUATION DES DETRITUS (DP)**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritues dans l'eau. Les détritues doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## **25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION (DP)**

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## **26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP)**

Aucun bateau ne doit être mis à terre ou échoué volontairement après la sortie du port de Saint Quay Portrieux le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 sans l'accord préalable du Comité technique. (DP).

## **28 PRIX**

Conformément aux règles de la Classe FIGARO.

## **29 ANNEXES**

- Annexe 1 – Parcours

- Annexe 2 – Zones interdites

- Annexe 3 – Waypoints virtuels

## **ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : Yvon Poutriquet

Président du Jury : Georges Priol

Président du comité technique : Jean Louis Jaouen

# Tour de Bretagne à la voile 2023

## ANNEXE PARCOURS

### **Avertissement :**

Les positions des marques données dans les tableaux de parcours sont issues du logiciel de navigation ADRENA

En l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un « pavillon M », les skippers devront passer à la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels. Ils devront passer à cette position conformément aux dispositions de la RCV 28 et de l'annexe W jointe en annexe.

### **Rapel :**

IC 10.2 Les marques de départ sont les suivantes :

- Bateau du Comité de Course :
- Marque bout de ligne : « Bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

IC 10.3 Les marques d'arrivée sont les suivantes :

- Bateau du Comité de course :
- Marque d'arrivée : « Bouée gonflable cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE » ou marque de parcours définie en annexe Parcours.

IC 10.4 La marque de dégagement est une « bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten ».

IC 10.5 La marque de « Dogleg » est « une bouée gonflable cylindrique orange ».

### **IC 12.2 Ligne de départ**

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, la ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec bande siglée du logo de la marque « Guy Cotten » à laisser à bâbord

### **IC 14.2 Ligne d'arrivée**

Lorsqu'elle n'est pas désignée autrement dans l'annexe parcours, La ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange avec bande siglée des logos noir BPGO et ligue BRETAGNE DE VOILE à laisser à bâbord.

Dans les tableaux de parcours contenus dans cette annexe :  
les marques suivies de \* sont des marques où pourra être effectué une "réduction " ou une "modification de parcours" ou un "pointage officiel"

# TOUR DE BRETAGNE VOILE 2023

Date : Vendredi 30 juin

Prologue : Saint Quay Portrieux

Marées

Vendredi 30 juin 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
PM	04:36	8.80	53
BM	11:10	3.43	---
PM	17:14	9.09	58
BM	23:43	3.18	---

Heure du 1er signal d'avertissement : 13h22

## Inshore : Saint Quay - Parcours # 3 Distance 13 milles

#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Tourelle Ouest La Madeux	48°40'400 N 002°48'800 W	Contourner en laissant à tribord
3	Cardinale Est LES HORS	48°39'630 N 002°44'015 W	Contourner en laissant à tribord
4*	Cardinale Est Caffa	48°37'830 N 002°43'085 W	Contourner en laissant à tribord
6*	Cardinale Sud LA ROSELIÈRE	48°37'290 N 002°46'190 W	Contourner en laissant à tribord
7	Bateau comité - Arrivée St Quay	48°38'860 N 002°48'440 W	

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

**Composition de l'équipage :** en plus des équipiers inscrits pour le Tour de Bretagne à la voile les bateaux pourront embarquer deux personnes licenciées (licence annuelle ou journalière).

**Situation du mat pavillon à terre : Quai devant les bateaux**

**Confirmation des inscriptions :** Tente organisation

**Comité d'organisation :** Yacht Club du SNSQP

**Jury :** salle de réunion de la capitainerie

**Presse :** Yacht Club du SNSQP

**Samedi 1 juillet**

**Saint Quay Portrieux - Saint Quay Portrieux**

Samedi 1 juillet 2023				Dimanche 2 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient
PM	05:39	9.27	62	BM	00:43	2.64	---
BM	12:12	2.97	---	PM	06:39	9.73	72
PM	18:12	9.62	67	BM	13:10	2.54	---
---	---	---	---	PM	19:07	10.1	76

**Heure du 1er signal d'avertissement : 12h52**

**Coefficient de la course :1**

<b>Inshore : Saint Quay - Parcours # 1</b>			
<b>Distance: 29 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Danger isolé LE TAUREAU	48°43'540 N 002°55'240 W	Contourner en laissant à tribord
3	Cardinale Est LES HORS	48°39'630 N 002°44'015 W	Contourner en laissant à tribord
4*	Cardinale Est Caffa	48°37'830 N 002°43'085 W	Contourner en laissant à tribord
5*	Marque Eaux saines LE LÉGUÉ	48°34'320 N 002°41'170 W	Contourner en laissant à tribord
6*	Cardinale Sud LA ROSELIÈRE	48°37'290 N 002°46'190 W	Laisser à tribord
7	Bateau comité - Arrivée St Quay	48°38'860 N 002°48'440 W	

<b>Inshore : Saint Quay - Parcours # 2</b>			
<b>Distance: 23 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Danger isolé LE TAUREAU	48°43'540 N 002°55'240 W	Contourner en laissant à tribord
3	Cardinale Est LES HORS	48°39'630 N 002°44'015 W	Contourner en laissant à tribord
4*	Cardinale Est Caffa	48°37'830 N 002°43'085 W	Contourner en laissant à tribord
6*	Cardinale Sud LA ROSELIÈRE	48°37'290 N 002°46'190 W	Contourner en laissant à tribord
7	Bateau comité - Arrivée St Quay	48°38'860 N 002°48'440 W	

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Saint Quay Portrieux**

**Mat: Quai devant les bateaux**

**Confirmation des inscriptions :** Tente organisation

**Comité d'organisation :** Yacht Club du SNSQP

**Jury :** salle de réunion de la capitainerie

**Presse :** Yacht Club du SNSQP

**Zone de Départ :** Au nord-ouest de la bouée cardinale sud « La Roselière »

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

## Dimanche 2 juillet - Saint Quay Portrieux - Brest

### Marées St Quay

Dimanche 2 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	00:43	2.64	---
PM	06:39	9.73	72
BM	13:10	2.54	---
PM	19:07	10.1	76

**Heure du 1er signal d'avertissement : 16h52**

**Coefficient de la course : 3**

Le parcours choisi sera communiqué aux concurrents la veille du départ par avenant et confirmé par le bateau du comité de course avant le signal d'avertissement

<b>St Quay - Brest - Parcours # 1</b>			
<b>Distance : 240 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Cardinale EST MEN MARC'H	48°53'180 N 002°51'805 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Cardinale Ouest Hand Deeps	50°12'680 N 004°21'150 W	Contourner en laissant à bâbord
4	Cardinale ouest GRANDE BASSE DE PORTSALL	48°36'700 N 004°46'140 W	Laisser à bâbord
5	Phare du FOUR	48°31'380 N 004°48'310 W	Contourner en laissant à bâbord
6*	Tourelle latérale bâbord les Vieux Moines	48°19'325 N 004°46'630 W	Contourner en laissant à bâbord
7	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

<b>St Quay - Brest - Parcours # 2</b>			
<b>Distance : 280 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Cardinale Est MEN MARC'H	48°53'180 N 002°51'805 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Cardinale Ouest Hand Deeps	50°12'680 N 004°21'150 W	Contourner en laissant à bâbord
4	Cardinale Ouest Chaussée de Sein	48°03'730 N 005°07'740 W	Contourner en laissant à bâbord
5*	Tourelle la Parquette	48°15'900 N 004°44'290 W	Contourner en laissant à tribord
6	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

### St Quay - Brest - Parcours # 3

Distance : 320 milles

#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay		
2	Cardinale Est MEN MARC'H	48°53'180 N 002°51'805 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Cardinale Ouest Hand Deeps	50°12'680 N 004°21'150 W	Contourner en laissant à bâbord
4	Phare de Wolf Rock	49°56'720 N 005°48'550 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Cardinale Ouest Chaussée de Sein	48°03'730 N 005°07'740 W	Contourner en laissant à bâbord
6*	Tourelle la Parquette	48°15'900 N 004°44'290 W	Contourner en laissant à tribord
7	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

### St Quay - Brest - Parcours # 4

Distance : 125 milles

#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Cardinale Est MEN MARC'H	48°53'180 N 002°51'805 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Cardinale nord Nord Horaine	48°54'500 N 002°55'200 W	Contourner en laissant à bâbord
4	Cardinale Nord la Jument des Héaux	48°55'356 N 003°08'050 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Ile de Batz		Laisser à bâbord
6	Cardinale ouest GRANDE BASSE DE PORTSALL	48°36'700 N 004°46'140 W	Contourner en laissant à bâbord
7	Phare du FOUR	48°31'380 N 004°48'310 W	Contourner en laissant à bâbord
8*	Tourelle latérale bâbord les Vieux Moines	48°19'325 N 004°46'630 W	Contourner en laissant à bâbord
9	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

## St Quay - Brest - Parcours # 5

Distance : 165 milles

#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ St Quay	48°37'200 N 002°47'000 W	
2	Cardinale Est MEN MARC'H	48°53'180 N 002°51'805 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Cardinale Nord Nord Horaine	48°54'500 N 002°55'200 W	Contourner en laissant à bâbord
4	Cardinale Nord la Jument des Héaux	48°55'356 N 003°08'050 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Ile de Batz		Laisser à bâbord
6	Cardinale ouest GRANDE BASSE DE PORTSALL	48°36'700 N 004°46'140 W	Contourner en laissant à bâbord
7	Phare du FOUR	48°31'380 N 004°48'310 W	Contourner en laissant à bâbord
8	Cardinale Sud Basse Royale	48°17'450 N 004°49'600 W	Contourner en laissant à tribord
9	Cardinale Ouest Chaussée de Sein	48°03'730 N 005°07'740 W	Contourner en laissant à bâbord
10*	Tourelle la Parquette	48°15'900 N 004°44'290 W	Contourner en laissant à tribord
11	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

### Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Saint Quay Portrieux

**Mat : Quai devant les bateaux**

**Confirmation des inscriptions :** Tente organisation

**Comité d'organisation :** Yacht Club du SNSQP

**Jury :** salle de réunion de la capitainerie

**Presse :** Yacht Club du SNSQP

### **Zone de Départ :**

Au nord-ouest de la bouée cardinale sud « La Roselière »

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2 la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et la bouée latérale Rade 1 à laisser à bâbord

**Marées**

Mercredi 5 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	01:06	1.06	...
PM	07:10	6.81	92
BM	13:28	1.28	...
PM	19:32	7.13	93

Heure du 1er signal d'avertissement : 13h22      Coefficient de la course : 1

Inshore : Brest - Parcours # 1			
Distance : 16 milles			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Brest	48°21'650 N 004°27'535 W	
2	Cardinale Ouest Le Renard	48°19'770 N 004°29'050 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Ile Ronde		Laisser à bâbord
4	Latérale bâbord Aulne N° 4	48°18'400 N 004°22'150 W	Contourner en laissant à tribord
5*	Cardinale Nord Pen Ar Vir	48°17'755 N 004°24'880 W	Contourner en laissant à tribord
6	Ile Ronde		Laisser à tribord
7*	Latérale bâbord Pénoupèle	48°21'450 N 004°30'520 W	Contourner en laissant à tribord
8	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à bâbord

Parcours 1 : La ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à tribord et la bouée latérale Rade 1 à laisser à bâbord

Inshore : Brest - Parcours # 2			
Distance : 21 milles			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Brest	48°21'650 N 004°27'535 W	
2	Cardinale Ouest Le Renard	48°19'770 N 004°29'050 W	Contourner en laissant à bâbord
3	Ile Ronde		Laisser à bâbord
4	Latérale bâbord Aulne N° 4	48°18'400 N 004°22'150 W	Contourner en laissant à tribord
5*	Cardinale Nord Pen Ar Vir	48°17'755 N 004°24'880 W	Contourner en laissant à tribord
6	Ile Ronde		Laisser à tribord
7*	Latérale bâbord Pénoupèle	48°21'450 N 004°30'520 W	Contourner en laissant à tribord
8*	Latérale Tribord Kéraliou	48°23'105 N 004°24'930 W	Contourner en laissant à bâbord
9	Arrivée Bouée latérale Td Rade 1	48°21'840 N 004°28'290 W	Laisser à tribord

Parcours N° 2 : la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à bâbord et la bouée latérale Rade 1 à laisser à tribord

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Brest :**

**Mat: Ponton port du Château**

**Comité d'organisation :** locaux Brest événements nautiques

**Jury :** locaux Brest événements nautiques

**Presse :** locaux Brest événements nautiques

**Zone de départ :**

Sur le banc du Corbeau

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

**Marée à Brest**

Jeudi 6 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	01:56	0.99	---
PM	07:59	6.80	93
BM	14:18	1.28	---
PM	20:22	7.10	92

**Heure du premier signal d'avertissement : 07h52 Coefficient de la course : 2**

<b>Brest - Lorient</b>			
<b>Distance : 90 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Brest	48°21'650 N 004°27'535 W	
2	Tourelle Ouest La Plate	48°02'365 N 004°45'580 W	Contourner en laissant à bâbord
3*	Latérale bâbord A2	47°40'940 N 003°24'980 W	Laisser à tribord
4	Arrivée Lorient Latérale A8	47°41'900 N 003°22'520 W	Laisser à tribord

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Lorient:****Mat:** En haut de la passerelle d'accès aux pontons**Comité d'organisation :** tente**Jury :** capitainerie port Lorient La Base**Presse :** tente**Zone de départ :**

Située sur le banc du Corbeau

**Lignes de départ:** IC 12.2**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

la ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à bâbord et la bouée latérale A8 à laisser à tribord

**Vendredi 7 juillet                  Lorient - Lorient**  
**Grand Prix Guy Cotten**

Vendredi 7 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	02:22	0.76	---
PM	08:34	4.87	89
BM	14:42	1.06	---
PM	20:56	5.15	87

Heure du premier signal d'avertissement : 10h52

Coefficient de la course : 1

<b>Inshore : Lorient - Parcours # 1</b>			
<b>Distance : 20 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Lorient	47°39'800 N 003°22'300 W	
2	Ile de Groix		Laisser à bâbord
3	Cardinale Sud LES CHATS	47°35'660 N 003°23'560 W	Contourner en laissant à bâbord
4*	Latérale bâbord A2	47°40'940 N 003°24'980 W	Contourner en laissant à tribord
5	Arrivée Lorient Latérale A8	47°41'900 N 003°22'520 W	Laisser à tribord

<b>Inshore : Lorient - Parcours # 2</b>			
<b>Distance : 18 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Lorient	47°39'800 N 003°22'300 W	
3	Cardinale Sud LES CHATS	47°35'660 N 003°23'560 W	Contourner en laissant à tribord
2	Ile de Groix		Laisser à tribord
4*	Latérale bâbord A2	47°40'940 N 003°24'980 W	Laisser à tribord
5	Arrivée Lorient Latérale A8	47°41'900 N 003°22'520 W	Laisser à tribord

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Lorient**

**Mat:** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** tente

**Jury :** capitainerie port Lorient La Base

**Presse :** tente

**Zone de départ :** dans le sud de la passe sud

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

La ligne d'arrivée est située entre le mat arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité à laisser à bâbord et la bouée latérale A8 à laisser à tribord

Marées à Quiberon :

Samedi 8 juillet 2023				Dimanche 9 juillet 2023			Lundi 10 juillet 2023				
	Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient
BM	03:19	0.70	---	BM	04:11	0.93	---	BM	05:06	1.21	---
PM	09:28	4.70	83	PM	10:18	4.47	74	PM	11:17	4.27	64
BM	15:42	1.05	---	BM	16:38	1.25	---	BM	17:37	1.44	---
PM	21:48	4.85	78	PM	22:40	4.62	69	PM	23:40	4.40	59

Heure du premier signal d'avertissement : 09h52 Coefficient de la course : 1 pour parcours 1 ; 2 pour parcours 2

Lorient - Quiberon - Parcours #1			
Distance : 29 milles			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Lorient	47°39'800 N 003°22'300 W	
2	Bouée gonflable Sauzon	47°23'000 N 003°12'500 W	Contourner en laissant à bâbord
3*	Cardinale Sud Goué Vas Sud	47°25'760 N 003°04'930 W	Contourner en laissant à bâbord
4*	LA TEIGNOUSE	47°27'440 N 003°02'750 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Arrivée Quiberon	47°29'200 N 003°05'200 W	

Lorient - Quiberon - Parcours #2			
Distance : 45 milles			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Lorient	47°39'800 N 003°22'300 W	
2	Cardinale Ouest Les Poulains	47°23'421N 003°16'660 W	Laisser à bâbord
	Belle Ile		Laisser à bâbord
3*	Latérale Tribord Basse du Milieu	47°25'900 N 003°04'130 W	Contourner en laissant à tribord
4*	Phare LA TEIGNOUSE	47°27'440 N 003°02'750 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Arrivée Quiberon	47°29'200 N 003°05'200 W	

**Entrée dans le port possible après 19h00**

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Quiberon**

**Mat :** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** Capitainerie Port Haliguen

**Jury :** Capitainerie Port Haliguen

**Presse :** Capitainerie Port Haliguen

**Zone de départ :** dans le sud de la passe sud

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

## Dimanche 9 juillet    Quiberon – Quiberon

Marées :

Dimanche 9 juillet 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
BM	04:11	0.93	---
PM	10:18	4.47	74
BM	16:38	1.25	---
PM	22:40	4.62	69

**Heure du premier signal d'avertissement : 07h52    Coefficient de la course :1 pour parcours 1 ; 2 pour parcours 2**

<b>Inshore : Quiberon - Parcours # 1</b>			
<b>Distance : 24 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Quiberon	47°29'340 N 003°05'170 W	
2	Rocher La Vielle	47°24'190 N 002°56'980 W	Contourner en laissant à bâbord
3*	LA RECHERCHE	47°25'560 N 002°50'390 W	Contourner en laissant à bâbord
4*	CHIMÈRE	47°28'830 N 002°53'980 W	Contourner en laissant à bâbord
5	Arrivée Quiberon	47°29'200 N 003°05'200 W	

<b>Inshore : Quiberon - Parcours # 2</b>			
<b>Distance : 31 milles</b>			
#	Marques	Position	Côté requis
1	Départ Quiberon	47°29'340 N 003°05'170 W	
2	Phare LA TEIGNOUSE	47°27'440 N 003°02'750 W	Contourner en laissant à tribord
3	Cardinale Sud GOUÉ VAS SUD	47°25'760 N 003°04'930 W	Contourner en laissant à tribord
4*	Bouée gonflable Sauzon	47°23'000 N 003°12'500 W	Contourner en laissant à tribord
5	Tourelle des BIRVIDAUX	47°29'200 N 003°05'200 W	Contourner en laissant à tribord
6	Cardinale Sud Le Poullioux	47°27'880 N 003°08'000 W	Contourner en laissant à tribord
7*	Card Sud BASSE DU CHENAL TEIGNOUSE	47°26'660 N 003°05'750 W	Contourner en laissant à bâbord
8*	Phare LA TEIGNOUSE	47°27'440 N 003°02'750 W	Contourner en laissant à tribord
9	Arrivée Quiberon	47°29'200 N 003°05'200 W	

**Sortie du port à partir de 07h45 – Entrée dans le port jusqu'à 12h45**

**Situation du mat pavillon à terre et des locaux du Centre de Course à Quiberon**

**Mat :** En haut de la passerelle d'accès aux pontons

**Comité d'organisation :** Capitainerie Port Haliguen

**Jury :** Capitainerie Port Haliguen

**Presse :** Capitainerie Port Haliguen

**Zone de départ :**

Située devant Port Haliguen

**Lignes de départ:** IC 12.2

**Lignes d'arrivée:** IC 14.2

# PARCOURS CONSTRUITS

Coefficient de la course : 0.5

**Marques : 1 - 3A**  
Bouée cylindrique jaune  
Siglée Guy Cotten

**Marques : 3B**  
Bouée cylindrique jaune

**Marques : 2**  
Bouée cylindrique orange

**Marque d'arrivée :**  
Bouée cylindrique orange  
Siglée BPGO et Ligue  
Bretagne de Voile

**Changement de parcours :**  
Bouée cylindrique orange

**Côté requis :** les marques 1 et 2 sont à laisser à Bâbord

Les marques 3A et 3B forment une porte au premier passage

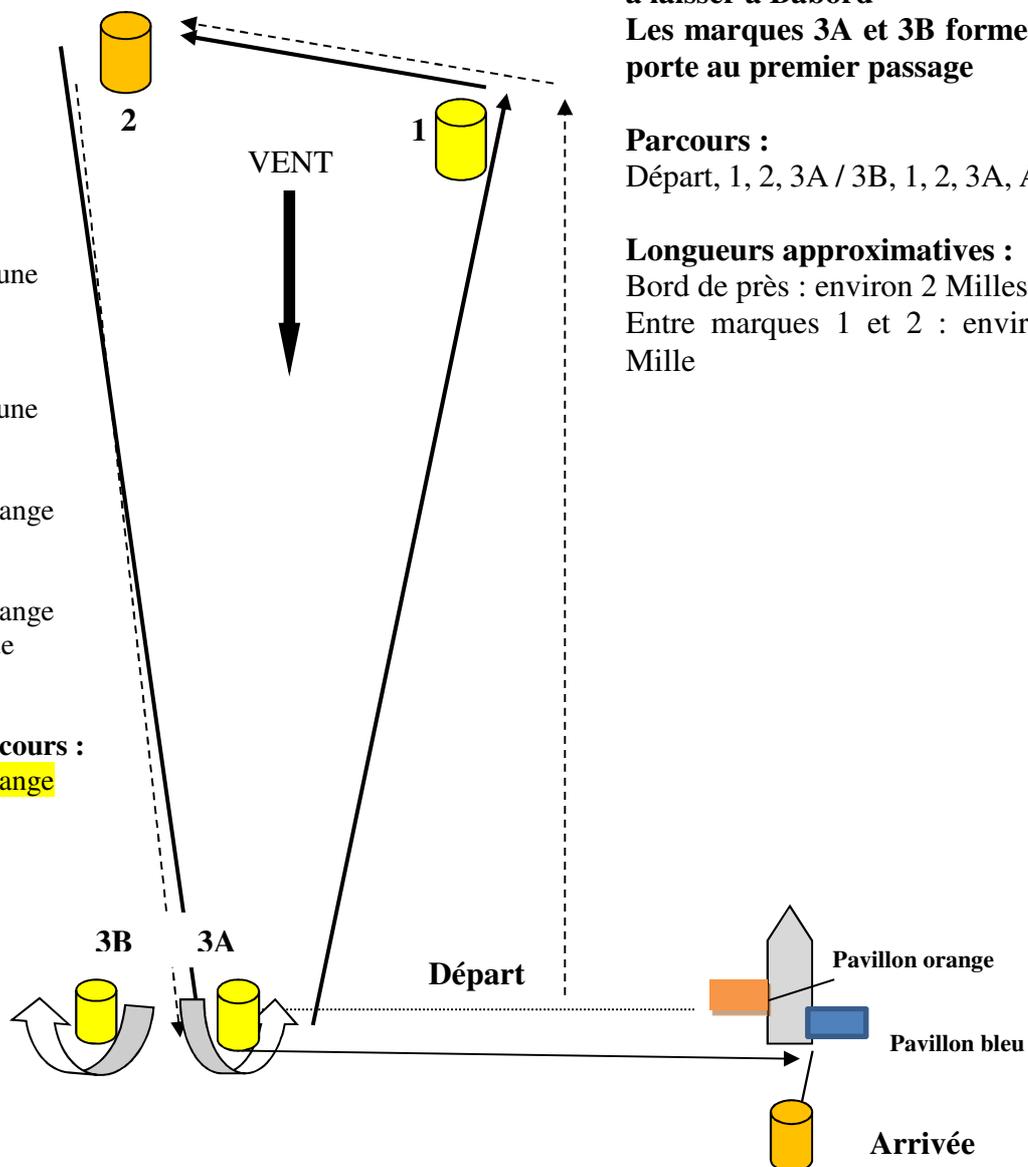
**Parcours :**

Départ, 1, 2, 3A / 3B, 1, 2, 3A, Arrivée

**Longueurs approximatives :**

Bord de près : environ 2 Milles

Entre marques 1 et 2 : environ 0,2 Mille



**Arrivée matérialisée par :**

- le mât arborant un pavillon bleu
- le côté parcours de la marque d'arrivée.

**ANNEXE 2 « ZONES INTERDITES »**

**Un bateau en course ne doit ni pénétrer ni naviguer dans les zones interdites définies par les points de coordonnées géographiques ci-dessous.**

<b>DST Ouessant</b>			
<b>Id.</b>	<b>Nom du point</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
E	DST Ouessant E	48°48.600 N	005°25.000 W
NE	DST Ouessant NE	49°02.050 N	005°36.700 W
NW	DST Ouessant NW	48°56.400 N	005°51.600 W
S	DST Ouessant S	48°29.350 N	005°22.050 W
SE	DST Ouessant SE	48°37.200 N	005°11.850 W
SW	DST Ouessant SW	48°35.000 N	005°42.500 W
W	DST Ouessant W	48°42.500 N	006°03.100 W

<b>DST Casquets</b>			
<b>Id.</b>	<b>Nom du point</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
NE	DST Casquets NE	50°08.650 N	002°28.200 W
NW	DST Casquets NW	50°03.500 N	002°57.500 W
SE	DST Casquets SE	49°51.200 N	002°20.950 W
SW	DST Casquets SW	49°46.200 N	002°50.350 W

<b>TSS Land's End</b>			
<b>Id.</b>	<b>Nom du point</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
NE	TSS Lands End NE	50°20.050 N	005°49.550 W
NW	TSS Lands End NW	50°20.050 N	006°05.100 W
SE	TSS Lands End SE	50°00.950 N	005°49.550 W
SW	TSS Lands End SW	49°53.500 N	006°05.100 W

<b>TSS South Scilly</b>			
<b>Id.</b>	<b>Nom du point</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
NE	TSS South Scilly NE	49°46.050 N	006°16.450 W
NW	TSS South Scilly NW	49°46.050 N	006°29.550 W
SE	TSS South Scilly SE	49°35.500 N	006°16.450 W
SW	TSS South Scilly SW	49°35.500 N	006°34.200 W

<b>Polygone Zone Mytilicole Houat</b>			
<b>Id.</b>	<b>Zone</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
NW	Pont NW	47°25',300 N	002°56',550 W
NE	Point NE	47°25',100 N	002°56',000 W
SE	Point SE	47°24',380 N	002°56',620 W
SW	Point SW	47°24',490 N	002°56',920 W

**« PARC EOLIEN SAINT BRIEUC »**

Id.	Latitude	Longitude
1	48°53.793N	002°37.056W
2	48°55.784N	002°34.115W
3	48°53.358N	002°30.340W
4	48°49.057N	002°27.261W
5	48°47.897N	002°26.966W
6	48°47.499N	002°30.553W
7	48°48.384N	002°33.309W
8	48°49.281N	002°34.687W
9	48°50.692N	002°35.547W

**« Passe de l'ouest de Lorient »**

Bouée latérale bâbord A2 : 47°40.938 N – 003°24 983 W

Bouée latérale bâbord A4 : 47°41.184 N – 003°24 117 W

Bouée latérale bâbord A6 : 47°41.528 N – 003°23 332 W

Bouée latérale bâbord A2 : 47°41.899 N – 003°22 524 W

Tourelle Les trois Pierres : 47°41.528 N – 003°22 470 W

Card Ouest L Banc des Truies : 47°40.754 N – 003°24 478 W

## ANNEXE 3 – WAYPOINTS VIRTUELS

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.